

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 95

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 21 Octobre 2016

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD

OBJET

Centres Sociaux - Année 2016 - 5ème répartition de subventions de fonctionnement et d'équipement.

**Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
1 37-93**

RAPPEL DES DECISIONS ANTERIEURES

Par délibération du 19 décembre 2014, le Département des Bouches-du-Rhône a décidé de poursuivre sa politique en faveur des centres sociaux dans le cadre de la nouvelle convention-cadre établie pour la période triennale 2015– 2017.

Partant de la reconnaissance du rôle social de ces structures et du constat de leurs difficultés notamment financières, l'ensemble des partenaires institutionnels (Caf, Etat, Région, Département, communes) s'est mobilisé depuis de nombreuses années pour leur apporter un soutien collectif à travers ladite Convention Cadre.

En 2016, 97 centres sociaux bénéficient de l'agrément « centre social » délivré par la Caisse d'Allocations Familiales des Bouches-du-Rhône (dont 81 éligibles à la Convention-cadre), soit 58 sur Marseille et 39 implantés dans 17 autres communes du département.

Ce partenariat a notamment permis d'asseoir le financement des postes de direction, d'agent d'accueil et d'un demi-poste d'agent comptable dans le cadre de l'Animation Globale et de Coordination (AGC).

La participation annuelle du Département au financement de l'AGC est inscrite dans la Convention Cadre et s'établit comme suit :

- **7 774 €** pour les structures nouvellement intégrées dans cette convention-cadre 2015-2017 et se situant en dehors du périmètre d'intervention prioritaire de la Politique de la Ville,
- **17 880 €** pour celles qui étaient déjà dans l'ancienne convention-cadre,
- **19 124 €** pour les structures qui étaient déjà dans l'ancienne convention-cadre et situées dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville,
- **8 940 €** pour les antennes des centres sociaux

Pour les structures ne figurant plus en 2015 sur la nouvelle cartographie de la géographie prioritaire il a été convenu une dégressivité de la subvention AGC sur trois ans, un maintien en 2015 et une diminution entre 2016 et 2017 afin d'atteindre le montant affecté de 17 880 € à terme.

Pour les structures concernées, le montant AGC s'élèvera cette année à **18 524 €**

Par ailleurs, le Département accorde également annuellement une subvention AGC de 7.774 € aux centres sociaux hors convention-cadre dans les autres communes non signataires à ce jour (Arles, Aubagne, Châteauneuf les Martigues, Fos sur Mer, Istres, Martigues, Saint Martin de Crau).

PRESENTATION DES NOUVELLES DEMANDES

Les demandes de subventions de fonctionnement de cette cinquième répartition intéressent :

- **l'animation globale et la coordination** de 9 centres sociaux dont 8 sur Marseille et un sur Septèmes-les-Vallons **pour un montant global sollicité de 111 822 €**,
- **les projets exceptionnels, d'insertion et PDSL (Programme de Développement Social Local)**, 62 projets sont présentés par 33 centres sociaux, dont 5 sur Aix-en-Provence, les Pennes Mirabeau, Port de Bouc, Salon de Provence, Septèmes-les-Vallons et 28 sur Marseille, **pour un montant global sollicité de 339 157 €**,
- **l'équipement** de 3 centres sociaux situés sur les communes d'Aix-en-Provence, Les Pennes Mirabeau et Vitrolles, **pour un montant global sollicité de 7841 €**

INCIDENCE FINANCIERE

Le montant des sommes à allouer, figurant dans les tableaux ci-annexés, s'élève à :

- **au titre de l'animation globale et la coordination à :**

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation budgétaire	Engagement de C.P.
10092	1012680	Centres sociaux : subventions de fonctionnement	65-51-6574	104 016 €
Total à engager				104 016 €

- **au titre des projets :**

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation budgétaire	Engagement de C.P.
10091	1012703	Centres sociaux : projets	65-51-6574	114 000 €
Total à engager				114 000 €

Par ailleurs, il conviendra d'autoriser l'engagement sur les crédits d'investissement 2016 de la somme de 5 225 €, correspondant au paiement de factures transmises par le Centre Social les Escourtines, bénéficiaire par délibération n°178 du 19 Juillet 2013 d'une subvention d'équipement de 10 000 € sur le projet 2061 H, suite à une erreur matérielle, l'engagement initial ayant été insuffisant.

Au regard de ces éléments, le montant des sommes à allouer, figurant dans le tableau ci-annexé, s'élève à :

- **au titre de l'équipement:**

AP	N° d'opération	Libellé	Imputation budgétaire	Engagement de C.P.
10563-N	1012712	Centres sociaux : équipement	204-51-20421 204-51-20422	10 025 € 0 €
Total à engager				10 025 €

Enfin, par délibération du 26 Juin 2015 n° 86, le Conseil départemental a signé une convention de groupement de commande avec les partenaires de la convention-cadre des centres sociaux engageant la collectivité sur un MAPA dont le montant global est de 120.796 €, dont 29 124 € pour le Département, soit 24,11% du coût du marché.

Un montant de 6 016, 18 € ayant été engagé et mandaté en 2015, je vous propose d'engager sur 2016 la somme de 23 108 € correspondant au solde de la participation totale du Département.

Cette dépense sera prélevée sur les crédits suivants :

N° de programme	N° d'opération	Libellé	Imputation budgétaire	Engagement CP
10615	1012701	2016- Centres sociaux - Mission d'appui	65-51-6574	23 108 €

PROPOSITIONS

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments et sur proposition de M. le Délégué aux Centres Sociaux, je vous invite à statuer sur les propositions portant sur **un montant global de 228 041 €**, selon le détail présenté dans les tableaux annexés au présent rapport.

En cas de décision favorable, il conviendra de :

- prélever le montant des aides accordées en **fonctionnement** à hauteur de **218 016 €** sur le chapitre 65, fonction 51, article 6574 du budget primitif 2016,
- prélever le montant des aides accordées en **équipement** à hauteur de **10 025 €** sur l'autorisation de programme 2016-10563 N, chapitre 204, fonction 51, article 20421 du budget départemental dont la dotation est suffisante,
- d'approuver les montants des affectations et leurs modifications, comme indiqué dans le rapport et dans le document figurant en annexe,

- d'approuver l'engagement sur 2016 d'un montant de 23 108 € correspondant à la participation du Département à la convention de groupement de commande destinée à une mission de soutien technique pour les centres sociaux, sur le programme 10615, chapitre 65, fonction 51, article 6574,
- d'autoriser la Présidente du Conseil Départemental à signer avec chaque centre social bénéficiaire d'une subvention supérieure ou égale à 23.000 €, une convention conforme aux conventions-types prévues à cet effet.

Au bénéfice de ces précisions, je vous serais obligée de bien vouloir prendre la délibération ci-jointe.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL